



**HAL**  
open science

## Quels apports des démarches “ Evidence-Based Policy ”? Application aux politiques agricoles

Marielle Berriet-Sollic

► **To cite this version:**

Marielle Berriet-Sollic. Quels apports des démarches “ Evidence-Based Policy ”? Application aux politiques agricoles. 11. Congrès AFSP, Association Française de Science Politique (AFSP). FRA., Aug 2011, Strasbourg, France. 11 p. hal-02807049

**HAL Id: hal-02807049**

**<https://hal.inrae.fr/hal-02807049>**

Submitted on 6 Jun 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

*Excellence scientifique et prise de parole dans l'espace public*

**Session 1 : Quelle place pour les savoirs scientifiques dans les processus d'action publique ?**

*Quels apports des démarches « Evidence-Based Policy »<sup>1</sup> ?  
Application aux politiques agricoles*

Berriet-Sollicec Marielle, AgroSup Dijon/CESAER

**Résumé :** Pour qui s'intéresse à l'évolution des relations entre sphère politique et communauté scientifique, la politique agricole constitue un intéressant « cas d'école ». En effet, alors que les chercheurs sont toujours largement sollicités en appui à la décision publique, nombre de scientifiques rechigneraient désormais à alimenter le débat politique, préférant d'autres formes de reconnaissance dans le monde académique avec le risque d'un fossé croissant entre la production de connaissances scientifiques et la décision politique. Après avoir rappelé les grandes évolutions des postures de recherche en économie agricole sur cette question d'aide à la décision publique, nous analyserons en quoi les méthodes « evidence based » peuvent contribuer à alimenter ce lien entre science et action publique et quelles sont les interfaces qui se dessinent entre chercheurs et décideurs.

**Abstract :** For someone who is interested in the relations between science and policy decision agricultural policy is an interesting case study. Scientists are still requested to contribute to policy design but researchers in social science would be not interested any more in this form of social acknowledge. They would prefer academic spheres to enhance the value of their researches. As a result there is a risk to create an increasing gap between scientific knowledge and decision making. After reminding the main evolutions of agricultural economists regarding their positions about public decision, we analyze how evidence based methods can contribute to develop links between science and public policies. We discuss which are the forums to reinforce these links between researchers and policy makers as well.

---

<sup>1</sup> Cette communication s'appuie sur des recherches menées successivement dans deux programmes collectifs (ADD / Ebp-Biosoc) et (SYSTERRA / BipPop) financés par l'Agence Française de la Recherche (ANR). Pour la rédaction de cette communication, l'auteure tient à remercier tout particulièrement Catherine Laurent (Directrice du programme EBP-BioSoc) pour ses conseils et sa relecture critique et constructive.

La Politique Agricole Commune (PAC), longtemps considérée comme un des principaux ferments de la construction européenne, cherche aujourd'hui de nouvelles marques. Une réforme est en cours à l'horizon 2020 et le projet proposé par le Commissaire Européen à l'Agriculture, Dacian Ciolos, est l'objet d'importants débats dans les sphères politiques européennes. L'enjeu est double : conserver une PAC forte et puissante pour soutenir les agricultures nationales des 27 Etats de l'Union Européenne, via les revenus des agriculteurs, et s'orienter, dans le même temps vers l'accompagnement d'exploitations agricoles innovantes, respectueuses de l'environnement et répondant aux enjeux territoriaux des régions européennes. Les interrogations portent aussi bien sur les fondements et les objectifs stratégiques de la PAC que sur les modalités d'intervention. Cette politique a déjà connu de telles remises en cause, en particulier en 1992 lors de la réforme dite Mac Sharry qui, dans un contexte de négociations internationales difficiles (Blanchet et Lefèvre, 1995), propose la suppression des soutiens des prix et le passage aux aides directes aux exploitants. A ses origines, dès 1968, les mesures du plan Mansholt avaient également suscité d'intenses débats sur les objectifs de la PAC entre soutien des marchés et accompagnement de la modernisation agricole des structures (Berriet-Sollicet *et al.*, 2001).

La question posée est alors d'analyser l'évolution de la prise de parole des économistes ruraux français sur les contours, les objectifs et les modalités de la PAC. Nous proposons, dans un premier temps, de revisiter les écrits des économistes agricoles depuis ce qui peut être considéré comme le tournant des années 90. Nous nous interrogerons ensuite sur les influences des pratiques de recherche anglo-saxonnes sur l'infléchissement potentiel de ces positions. En particulier, après en avoir décrit les principes, nous nous demanderons en quoi la démarche evidence-based développées depuis les années 2000 au Royaume-Uni (Nutley 2003, Nutley *et al.* 2010) peut-elle aider à repenser les relations entre science et décision publique ?

## **1. 1990-2010 : la grande transformation des économistes agricoles**

Pour retracer brièvement l'évolution des postures des économistes par rapport aux changements de politiques agricoles, nous nous appuyons sur deux principaux matériaux. En premier lieu, les prises de position dans la revue « Economie Rurale » de 1990 à 2010, qui permettent de suivre l'évolution des idées développées sur la PAC et des liens établis (ou pas) avec l'aide à la décision publique. Ce choix, certes restrictif, permet toutefois de repérer les grandes tendances de positionnement des scientifiques francophones sur la question des politiques agricoles. En second lieu, nous nous référons aux principaux ouvrages francophones en sciences sociales parus dans la période sur la PAC (Coulomb *et al.*, 1990 ; Kroll, 1992, Perraud, 2001 ; Mahé et Ortalo-Magné, 2001 ; Delorme *et al.*, 2004 ; Bureau, 2007 ; Hervieu *et al.*, 2010).

Au préalable, rappelons ce que représente la revue « Economie Rurale ». Créée en 1948 par Michel Augé Laribé, à la fois universitaire et militant engagé dans la profession agricole, cette revue est celle de l'association savante du même nom, la Société Française d'Economie Rurale (SFER). Jusqu'à une période récente, cette revue constituait la publication de référence francophone pour les travaux en sciences sociales relatifs aux mutations de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et des espaces ruraux. En particulier, les analyses critiques sur la PAC figurent en bonne place dans les articles de la revue.

Une première remarque concerne l'évolution des profils disciplinaires des chercheurs s'intéressant à la PAC et se positionnant dans l'aide à la décision publique. Dans les années 80-90, ces chercheurs se situent dans un large spectre disciplinaire qui englobe des économistes, des sociologues, des chercheurs en sciences politiques voire des juristes, géographes, des agronomes. Il s'agit souvent d'ingénieurs agronomes spécialisés en sciences sociales, majoritairement des agro-économistes, mais aussi de chercheurs venus du monde universitaire et qui se positionnent très explicitement dans le champ de l'économie appliquée : citons comme exemples et sans pouvoir prétendre à l'exhaustivité : Muller, 1984, Coulomb *et al.*, 1990; Kroll, 1992 ; Padilla et Malassis, 1995, Perraud, 2000, Delorme *et al.* Dir. 2002. Leurs écrits dénotent une volonté explicite de comprendre les évolutions de la politique agricole et d'éclairer l'aide à la décision publique. Ces chercheurs ont, pour ce faire, développé des réseaux conséquents au sein du Ministère de l'agriculture, de la Commission Européenne ou encore dans les services agricoles déconcentrés de l'Etat. Pour beaucoup d'entre eux, une partie de leur légitimité repose explicitement sur la reconnaissance de ces scientifiques sur la scène du débat public agricole en France. Un infléchissement est notable dans les années 2000. D'une part, tout un ensemble de travaux s'articulent dans de nouvelles collaborations interdisciplinaires et explorent les voies ouvertes par les réflexions sur la multifonctionnalité de l'agriculture (par exemple Abdelmalek *et al.* Dir 2003). D'autre part, une fraction des économistes agricoles ancrent leur légitimité sur les références plus disciplinaires que thématiques et, tout en ayant une formation d'ingénieur (agronome ou agricole), mettent en avant leur profil d'économistes publics (Mahé et Guyomard, 1994 ; Mahé, Ortalo-Magné, 2001 ; Bureau, 1999 , 2007). Enfin, les dernières années voient le retrait relatif de la revue *Economie Rurale* des économistes du domaine, qui pour diverses raisons publient de plus en plus leurs réflexions dans des revues de langue anglaise. Il en résulte une prédominance relative des sociologues sur la question de l'évolution de la PAC (par exemple Hervieu *et al.*, 2010). Mais généralement ces écrits sociologiques correspondent à des articles centrés davantage sur l'analyse des transformations du métier d'agriculteurs et des structures de production que sur la politique en tant que telle.

Dans toute la période, par le prisme d'*Economie Rurale*, le constat peut être fait, du point de vue des recherches françaises publiées dans cette revue, d'une posture distanciée par rapport à l'aide à la décision publique, davantage qu'un engagement affiché comme « conseiller du prince ». Cette posture s'inscrit dans une tradition développée par Chombart de Lauwe (1969) qui préconisait une certaine défiance à l'égard des institutions. Evoquant notamment les commissions sur l'avenir de la politique agricole, organisées par le Ministère de l'agriculture ou le Commissariat Général au Plan, cet économiste, professeur d'économie à l'Ecole Nationale d'Agronomie de Paris Grignon, parlait de lieux «où on n'échange des propos plus que des idées : on y fait des rapports destinés aux sommeils des dossiers » (Chombart de Lauwe, 1969, P. 72).

Ce positionnement différencié des économistes agricoles s'intéressant à la PAC accompagne une transformation profonde à la fois des objets étudiés (Lacombe, 2007) et du cadre d'exercice de la recherche.

Concernant les objets étudiés, cette nouvelle donne se caractérise par deux principales caractéristiques. D'une part, le champ des politiques s'élargit et l'ouverture à de nouvelles thématiques : rural, aménagement du territoire, environnement, développement durable. D'autre part les modalités d'intervention des pouvoirs publics se complexifient et les politiques agricoles sont désormais pluri-niveaux, public-privé (co-financements, appel à projets ...).

Côté recherche, comme dans tous les domaines d'application scientifique, les sphères de reconnaissance des chercheurs sont aujourd'hui renouvelées : les milieux professionnels et politiques sont moins qu'avant reconnus comme pouvant contribuer à établir la validité des connaissances produites et la réputation des chercheurs. Sous l'effet des règles nouvelles qui régissent l'évaluation des chercheurs, ces sphères publiques laissent place aux instances académiques internationales (sociétés savantes européennes ou internationales spécialisées dans des champs disciplinaires précis) ; ce renouvellement des sphères de reconnaissance professionnelle, s'accompagne également de nouvelles formes d'insertion dans des partenariats scientifiques internationaux, en particulier dans le cadre de contrats européens. La langue anglaise apparaît ainsi une condition *sine qua non* de lisibilité des résultats de la recherche, du moins pour ces projets et pour les évaluateurs de la recherche ...à défaut de l'être pour les acteurs du monde non académiques (Laurent *et al.*-b 2009).

En effet, les recompositions observées ne facilitent pas, loin s'en faut, l'utilisation des connaissances produites par la recherche pour la décision publique. Alors même que l'action publique s'appuie sur des textes dont les prescriptions techniques sont de plus en plus précises, l'accès à des connaissances validées pouvant informer ces actions est rendu de plus en plus problématique, par l'usage de plus en plus exclusif de la langue anglaise, l'accroissement exponentiel du volume des articles produits, la fragmentation des supports de publication, la difficulté pour toute personne souhaitant réutiliser des résultats d'en évaluer le domaine de validité empirique...

## **2. Cette nouvelle donne ne signifie pas disparition des liens recherche/ décision publique mais de nouvelles modalités dans les relations**

Dans ce contexte de mutation des relations entre la recherche et la décision publique, ce tournant des années 90 ne correspond pas seulement à une transformation des modalités de recherche, il s'agit aussi d'un changement profond des formes de partenariat entre recherches et autres types d'acteurs.

Côté décision publique, le renforcement des processus d'évaluation, impulsés pour partie par les exigences de la Commission Européenne, a conduit à la multiplication des commissions pluralistes d'évaluation. La politique agricole et de développement rural n'échappe pas à ces évolutions. Ces comités de pilotage, qui associent les principales parties prenantes des politiques, sont autant de lieux de sollicitation pour les scientifiques mobilisés en tant qu'experts. Parfois, l'expertise prend également, pour les chercheurs, la forme d'appui aux cabinets d'étude qui répondent aux appels d'offre dans le cadre de ces opérations d'évaluation des politiques publiques. Pour les pouvoirs publics comme pour les bureaux d'étude, la participation des scientifiques comme experts apparaît comme une caution, garant de la bonne tenue intellectuelle des débats et de la supposée scientificité des résultats. Dans d'autres cas, les scientifiques sont sollicités en amont de la prise de décision, dans le cadre d'appui méthodologique, par exemple lors de la réalisation de diagnostic nécessitant la production de données *ad hoc*.

Dans d'autres cas, les institutions publiques, soucieuses de d'impulser de nouvelles stratégies, financent des recherches dans le cadre d'appels à projets. C'est le cas des projets DIVA sur la question agriculture-biodiversité qui sont financés par exemple par le Ministère en charge des questions de développement durable. Les chercheurs sont alors doublement sollicités tant comme scientifiques, pour fournir des connaissances validées sur des questions précises que comme experts évaluateurs dans les comités scientifiques chargés d'émettre un avis de pertinence sur les projets de leurs pairs.

Cette volonté des pouvoirs publics de davantage mobiliser les connaissances scientifiques se retrouvent à une échelle régionale. Ainsi, dans le domaine agricole, l'INRA a, dès les années 90, proposé, sous l'impulsion de l'agronome Michel Sébillotte (2001) des programmes de recherche, « Pour » et « Sur » le Développement régional, co-financés par divers types de partenaires régionaux (conseils régionaux, chambre régionale d'agriculture, etc.). Ces programmes ont comme objectif affiché de valoriser les résultats des chercheurs dans le développement régional grâce à des relations partenariales entre scientifiques et acteurs publics régionaux qui peuvent être nouées à différentes étapes (programmation, collaboration pendant le déroulement de la recherche proprement dire, etc.).

Côté recherche, les fonctions d'expertise assignées aux scientifiques prennent également des formes renouvelées : globalement, en ce qui concerne les lieux de reconnaissance ; plus spécifiquement du point de vue de l'économie rurale, par rapport aux démarches utilisées. Ainsi, en premier lieu, il s'agit principalement d'intervenir en tant que chercheur dans des consortiums européens de recherche ou en tant qu'expert au sein de la commission européenne ou d'instances internationales. En second lieu, et concernant le champ de l'économie rurale, les démarches évoluent avec le passage de méthodes inductives héritées des économistes agricoles des années 50 (Augé-Laribé, 1950) aux méthodes expérimentales préconisées très tôt par certains économistes agricoles pour créer de la distanciation entre le chercheur et son objet d'étude afin de créer ainsi les conditions d'expérimentation chères à Claude Bernard (Boussard, 1969). Cette dernière posture scientifique cherche à rompre avec les principes de recherche en économie rurale prônées par Augé-Laribé. Pour le fondateur de la SFER, le processus de production d'une politique peut être décomposée en trois temps (Cépède et Chombart de Lauwe, 1969). Tout d'abord connaître les données du problème posé et bien savoir le circonscrire. Ensuite, choisir entre les possibilités parmi celles qui apparaissent les meilleures au regard des objectifs visés. Enfin, exécuter ce qui a été décidé. Dans ce schéma appliqué à la politique agricole, l'économiste agricole est, aux côtés du décideur, celui qui a le souci du repérage des phénomènes émergents, de la précision de l'observation, de la mesure et de l'usage adéquat des statistiques.

Ce débat sur les méthodes et les postures différenciées des scientifiques peut utilement être rapproché de la relation entre production de connaissances et décision politique telle qu'analysée par Laurent (2009). Sont ainsi distingués quatre grands idéaux types pour qualifier la façon de concevoir ces relations. Il existe tout d'abord des situations qui s'appuient sur l'idée d'une possible *continuité* entre le registre de la production scientifique et celui de la pratique : c'est le cas où le *scientifique* apparaît comme *en prescripteur normatif* pour la pratique. Le scientifique prend alors la place du Prince dans une relation entretenue d'autorité de principe et d'une certaine suprématie des arguments scientifiques. C'est également le cas de co-production de connaissances, qui se développe de nos jours, sous l'impulsion des injonctions vers des modèles participatifs. Ces procédures de co-production de connaissances sont souvent présentées comme une alternative à un fonctionnement plus traditionnel de la science (Mode 1), et visent à fournir des solutions les plus consensuelles possibles dans des situations d'incertitude.

Il y a ensuite les conceptions construites sur le postulat d'une *discontinuité* fondamentale entre élaboration scientifique et pratique. Dans cette première option, la décision politique est toujours sous-tendue par la nécessité de tenir compte d'un grand nombre d'éléments qui permettent d'établir les compromis qui sont l'essence même de l'action politique. Deux cas se présentent. Le premier est celui de l'expertise (individuelle ou collective) où le savant apparaît comme « le conseiller du Prince ». Le second renvoie à l'usage le plus raisonné possible des connaissances scientifiques disponibles. Le « Prince » dispose alors de nouveaux

instruments pour accéder directement aux connaissances scientifiques existantes. Le principe consiste à faciliter l'usage rationnel des connaissances disponibles grâce à un jeu de méta-connaissances (méta analyse, états de l'art sur des critères explicites faisant le bilan des connaissances disponibles et des controverses, etc.). Il s'agit alors de développer des organisations collectives *ad hoc* pour faire le bilan de ce qui existe, en évaluer la qualité sur la base de critères explicites, faire des analyses globales reprenant des résultats fragmentés et proposer des synthèses des résultats et des controverses intéressant les questions de la pratiques concernées. C'est dans cette perspective que s'inscrivent les approches en termes d'« evidence based decision » (Nutley 2003, 2010, Pullin et Knight, 2003, Pawson, 2006, Cartwright, 2007), expression difficile à traduire, le terme « *Evidence* » étant à la fois synonyme de « preuve empirique », au sens de preuve scientifique fondée sur des tests d'hypothèses réalistes, mais aussi d'« argument empiriquement fondé » (tels des opinions d'experts reconnus dans le domaine) (Laurent *et al.* 2010, Laurent, Trouvé 2011)

Ces approches « evidence based » s'inscrivent dans un renouveau de la réflexion sur la place des connaissances empiriques dans la décision et ce mouvement se conjugue avec le développement des chercheurs promouvant une démarche réaliste (Lawson, 1997), (Pawson et Tilley, 2001). Ces scientifiques s'opposent aux tendances d'abstraction de la recherche : il s'agit dès lors de redonner une place au principe d'ontologie, à savoir de développer les recherches compréhensives aptes à appréhender les transformations de l'objet d'étude situé dans différents contextes.

L'attention large portée aux débats qui entourent les démarches « *evidence based* » et le recours aux démarches empiriques résulte en grande partie du constat que, dans certains domaines, les décideurs publics rencontrent des difficultés grandissantes pour informer leur décision à l'aide des connaissances empiriques validées et notamment sur les résultats issus de la recherche. C'est en ce sens que Nutley (2003) parle d'« *informed based policy* ». La façon dont est construit le contenu technique prescriptif des politiques agricoles atteste de cette tendance (Laurent *et al.*, 2010 b).

Un programme de recherche s'est récemment interrogé sur cette question (Laurent, 2010). Des enquêtes réalisées dans trois pays (France, Afrique du sud, Brésil) auprès de décideurs publics ayant à concevoir des mesures agro-environnementales. Parmi les résultats produits, on peut relever quatre conclusions relatives au lien connaissances scientifiques / prise de décision politique. Ainsi en France on observe, premièrement, que dans un domaine comme l'agro-environnement, les personnes impliquées dans les débats sur le contenu technique des réglementations (services de l'Etat et autres acteurs institutionnels) rencontrent des difficultés grandissantes pour s'appuyer sur des travaux de recherche. Pourtant, deuxièmement, outre le recours à l'expertise, la majorité des personnes rencontrées (n=87) cherchent à utiliser de la façon la plus judicieuse possible les connaissances disponibles, souhaitent avoir un accès direct aux connaissances scientifiques existantes mais rencontrent des difficultés qui sont attribuées à des problèmes d'organisation individuels (manque de temps...) alors qu'ils renvoient à des problèmes structurels plus généraux. Ainsi, troisièmement, les connaissances interdisciplinaires adéquates manquent : dans chacun des trois pays, plusieurs acteurs publics interrogés disent avoir cherché des connaissances permettant de maîtriser l'impact social des mesures de conservation environnementale et ne pas les avoir trouvées. Enfin, les connaissances scientifiques sont largement inaccessibles à ceux qui ne travaillent pas au sein du monde de la recherche. Inaccessibles pour des raisons matérielles (accès aux bases documentaires type Web of Science, notamment en France) et intellectuelles (absences de

synthèses sur la profusion des connaissances disponibles permettant de s'orienter dans une littérature foisonnante et d'évaluer le domaine de validité des connaissances proposées).

C'est sur la base de tels constats que se sont développées un ensemble de réflexions et d'actions autour des approches « *evidence based* » ou « *evidence informed* » decision. Elles ont débouché sur trois grands types de produits :

1) une boîte à outils méthodologique visant à faciliter la circulation dans les connaissances existantes (par exemple méthodes d'états de l'art systématiques réalisées sur des critères explicites et transparents, etc.) ;

2) des dispositifs matériels (par exemple bases de données partagées) avec du personnel dédié visant à faciliter l'accès direct aux connaissances disponibles et aux connaissances synthétiques produites ;

3) un débat large et contradictoire, associant scientifiques, philosophes des sciences, décideurs publics, praticiens et autres utilisateurs de connaissances, sur ces outils et dispositifs, leurs intérêts et limites.

Cette volonté de hiérarchiser les niveaux de preuves se traduit par la production de classification de ces preuves en plusieurs niveaux de qualité défini selon le niveau de validité empirique des preuves produites. Ces classifications peuvent concerner, par exemple, la biodiversité (Pullin et Knight, 2003) ou en encore l'évaluation des mesures agro-environnementales et de conseil en agriculture (Berriet-Sollicec *et al.*, 2010) :

I : Preuves fortes obtenues à partir d'au moins un essai aléatoire convenablement conçu

II-1 Preuve obtenue grâce à des essais (convenablement conçus) non aléatoires

II-2 Preuves obtenues grâce à la comparaison de différences entre sites (lieux) – avec ou sans une espèce ou communauté dont la présence est souhaitée pour l'analyse

II-3 Preuves obtenues à partir d'une série multiple ou d'un résultat désastreux dans des expériences non contrôlées

III Opinions d'autorités légitimes, reposant sur des preuves qualitatives obtenues sur le terrain ou sur les rapports d'experts

IV Preuves inadéquates tenant aux problèmes de méthode (taille de l'échantillon), de compréhension, ou de conflits entre les résultats.

Appliquée à l'évaluation de politique, une telle classification conduit à une utilisation critique des résultats scientifiquement produits et à l'analyse de leur portée selon les objectifs recherchés dans la démarche évaluative : comprendre, mesurer ou apprendre (Berriet-Sollicec *et al.*, 2011). De telles réflexions sur les types de preuves et leur utilité font alors ressortir qu'il n'y a pas nécessairement convergence entre les objectifs de recherches principalement théoriques et celles nécessaires à l'action : d'un côté, les preuves d'efficacité et d'innocuité, cruciales pour choisir des formes d'action alternatives, peuvent être d'un intérêt plus limité pour le progrès des théories. D'un autre côté, les preuves de causalité, fondamentales pour la recherche, sont souvent produites dans des situations contrôlées qui s'éloignent beaucoup des conditions de la pratique.

L'exemple de la mobilisation des démarches *evidence based* dans le domaine du conseil en agriculture (Berriet-Sollicec *et al.*, 2010) permet également d'étudier comment diverses configurations institutionnelles contribuent à déterminer, de façon relative, la façon dont peuvent être réglés les problèmes de concurrence entre preuves. Il est alors possible de mettre en lumière d'inégales capacités des Etats et des groupes sociaux à s'emparer de ces réflexions, à dégager des moyens matériels pour bâtir les dispositifs concrets qui permettent d'accéder aux connaissances disponibles et de construire des méta-connaissances permettant de faire

valoir et défendre leurs intérêts (bases de données, revues en ligne, équipes de statisticiens, bourses pour conduire des revues systématiques, etc.).

Au-delà de la production de telle classification, il est intéressant de s'intéresser à l'utilité de telles démarches et aux questions qu'elles permettent de soulever tant au niveau scientifique, social ou politique, dans un contexte de changement très important du régime d'accès aux connaissances (Laurent et al, 2009a) (Berriet-Sollicet et al., 2011). Les débats qui se sont développés autour des approches *evidence based* invitent à une réflexion de fond sur la façon dont peuvent être produites, évaluées et rendues accessibles des connaissances et des méta-connaissances fiables pour l'aide à la décision publique. Pour le scientifique, l'enjeu est tout d'abord de se réapproprier les instruments de la boîte à outil *evidence based*, de les tester dans le champ des politiques, d'en mesurer les avantages et les limites, de formaliser les choix conceptuels qui sous-tendent la construction de différents types d'outils et de méta-connaissances. L'intérêt est également de partager cette réflexion entre chercheurs, étudiants et parties prenantes de la décision publique. Mais un second enjeu a trait à la pluralité des sciences, point focal des méthodes *evidence based*. En effet, partant du double constat de co-existence d'approches théoriques hétérogènes et d'existence d'angles morts spécifiques pour chacune d'entre elles, la volonté réaliste d'appréhender le plus finement possible la réalité des objets étudiés (Lawson, 2001) conduit à mobiliser de façon judicieuse les apports de chaque discipline, par le recours à une sélection organisée et une utilisation raisonnée des publications scientifiques relatives à cet objet. Le troisième intérêt notable de ces méthodes est l'accent mis sur l'émergence d'un nouveau domaine de connaissances, centré sur la production de méta-connaissances à l'interface entre sciences et société ...encore faut-il être capable d'organiser et structurer ces interfaces.

### **3. Vers de nouvelles interfaces sciences-société ?**

Dans une volonté de favoriser la mobilisation des résultats de la recherche vers l'aide à la décision publique, les méthodes réalistes et/ou « *evidence based* » pointent la nécessité d'améliorer les conditions de transfert de ces connaissances vers les décideurs publics. L'établissement d'organisations spécifiques pour mettre en œuvre ces méthodes s'avère alors utile, voire nécessaire, de différents points de vue. D'une part, les méthodes quantitatives d'évaluation de l'impact des politiques créent des besoins en recueil de données qui rendent nécessaire un travail conséquent et centralisé. De même, l'établissement d'états de l'art selon des critères explicites (EARC) nécessite des collaborations et des échanges directs entre scientifiques aptes à évaluer des travaux de recherche inscrits dans différentes disciplines ou différents champs théoriques. D'autre part, de telles organisations peuvent favoriser des liens et un accès plus direct des politiques aux résultats de démarches scientifiques s'inscrivant dans la méthode EBP.

Dans une visée ambitieuse, l'utilisation des méthodes *evidence based* pour l'aide à la décision publique nécessite de consacrer des financements spécifiques pour soutenir et développer les liens entre instituts de recherche, universités et instances gouvernementales. Une telle structure existe depuis 2000 au Royaume-Uni : the Evidence for Policy and Practice Information and Co-ordination Center (EPPI-Center). De telles pratiques n'existent pas en France. Une des raisons est sans doute une méconnaissance des démarches *evidence-based* (Laurent 2010). Néanmoins, plusieurs pistes de réflexion peuvent toutefois être formulées dans le domaine des politiques agricoles pour répondre à une amélioration relative de la diffusion des connaissances vers les pouvoirs publics.

En premier lieu, cette amélioration de la diffusion des connaissances scientifiques passe par une nécessaire transformation des sociétés savantes qui ont vocation à organiser ce transfert. La SFER apparaît au cœur de ces évolutions attendues. Les réflexions en cours au sein de cette association témoignent de la prise de conscience de cette nécessité. Une telle adaptation passe, entre autres, par la redéfinition des activités de l'association (colloques et séminaires) et par le renouvellement de la ligne éditoriale de la revue de la SFER, « Economie Rurale ».

En second lieu, les injonctions récentes faites aux jeunes élèves-fonctionnaires destinés, pour certains, à se consacrer aux questions de politiques de développement agricole et rural (les ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts IPEF) de s'orienter vers une formation par la recherche témoignent d'une prise de conscience de créer des vecteurs entre recherche et décision publique. La réalisation d'un doctorat par ces jeunes fonctionnaires apparaît ainsi comme un impératif de développer un nécessaire langage commun entre les laboratoires de recherche et les cabinets ministériels.

Enfin, en parallèle à ces évolutions dans la fonction publique, les derniers programmes financés par l'Agence Nationale de la Recherche sur les questions agricoles (ADD, Systerra, aujourd'hui AgroBioSphère) attestent d'une volonté de financer des programmes certes ancrés dans les canons académiques mais répondant dans le même temps à des exigences de réponse à la demande des pouvoirs publics.

## **Conclusion**

Au terme de cette réflexion sur l'évolution de la posture et des méthodes de l'économiste agricole face au décideur public, la conclusion selon laquelle il existe un fossé croissant entre scientifique et sphère politique demande à être quelque peu nuancée au regard des évolutions récentes. En effet, dans un contexte de crise qui appelle le renouvellement des modèles de décision, les chercheurs en économie agricole sont aujourd'hui associés dans les réseaux de discussion (« think tank ») pour donner du sens aux transformations en cours. Ces réseaux se développent, non plus uniquement à l'échelle nationale, comme c'était plus fréquemment le cas antérieurement, mais à l'échelle européenne, voire internationale, ou dans ces comités scientifiques qui gèrent des appels d'offre pour des programmes de recherche. Si dans le sillage de Weber, le constat peu être fait d'une réelle discontinuité entre théories scientifiques et décision politique, cette distance qui, depuis les années 90, a eu tendance à se distendre, semblerait s'amenuiser là où les politiques sont en recherche de sens et que les chercheurs sont attendus pour produire des analyses réalistes et des schémas d'interprétation aptes à comprendre et interpréter les changements profonds que connaissent les sociétés européennes.

Dans ce contexte, les méthodes *evidence based*, en pointant l'intérêt de produire des connaissances scientifiques utiles pour l'action et appropriables par les décideurs publics, apparaissent comme une contribution intéressante pour réduire le hiatus entre science et action publique, tout en se gardant d'une vision scientiste selon laquelle la science apporte seule les meilleures solutions. Au-delà des limites de la méthodes (manque de précision sur la notion d'*evidence*, disponibilité des données, utilisation des résultats à des fins partisanses ...), les démarches *evidence based* proposent ainsi d'explicitier les limites des connaissances susceptibles d'éclairer à l'aide à la décision : par exemple faible contenu empirique des modèles sur lesquels reposent les « preuves » proposées, absence de preuve d'innocuité, etc. L'enjeu est, dans le même temps, que ces limites puissent être prises en compte pour la programmation des recherches comme pour leur utilisation. Ceci concerne les connaissances issues de la recherche mais aussi les connaissances co-produites combinant différents types de

savoir. Par ailleurs, ces démarches invitent à une meilleure connaissance des processus de prise de décision (par exemple par des enquêtes plus régulières auprès des praticiens/décideurs), mais également un recensement des études et des preuves existantes sur un sujet donné pour permettre, dans la pratique, l'utilisation la plus judicieuse possible des connaissances scientifiques effectivement disponibles pour informer la décision.

## **Bibliographie**

**ABDELEMALEK A., BARTHELEMY D., DELORME H., MOREDDU C., NIEDDU M.** Dir. 2003. La multifonctionnalité de l'activité agricole. *Economie Rurale* 273-274, 258 p.

**AUGE-LARIBE, F. 1950.** *La politique agricole de la France de 1880 à 1940.* Paris : PUF.

**BERRIET-SOLLIEC, M. ; LABARTHE, P. ; LAURENT, C. ; BAUDRY J., 2011.** *Empirical validity of the evaluation of public policies: models of evaluation and quality of evidence.* 122. EAAE Seminar "Evidence-based agricultural and rural policy making: methodological and empirical challenges of policy evaluation" ; 2011/02/17-18 ; Ancona (ITA). 2011. 15 p.

**BERRIET-SOLLIEC, M. ; LABARTHE, P. ; BAUDRY J., 2010.** *L'évaluation des politiques à l'épreuve des faits : Apports des débats autour des approches evidence based policies.* Cesaer. Working paper 2010/5. 14 p.

**BERRIET SOLLIEC, M. , DAUCE, P. et DAUBARD, J.P. 2001.** *Développement rural : quelle place pour l'agriculture dans les politiques communautaires?* Déméter 2002. Nouveaux enjeux pour l'agriculture. Paris : Armand Colin: 125-193.

**BLANCHET, J. ; LEFEVRE, D. 1995.** *PAC, GATT, OMC : Le grand chambardement,* Paris, France Agricole.

**BOUSSARD, J.M. 1969.** Vers l'introduction de la méthode expérimentale en économie rurale, *Economie rurale*, N° 79-80.

**BOUSSARD, J.M. 2000.** Faut-il encore des politiques agricoles ? In Demeter 2001 : *La nouvelle agriculture*, Paris : Armand Colin, pp139-204.

**BUREAU, J.C. 2007.** *La politique agricole commune,* Paris : La découverte, Repères, 121 p.

**CARTWRIGHT N. 2007.** *Evidence-based policy: where is our theory of evidence?* Technical Report 07/07 (ISSN 1750-7952 Print, ISSN 1750-7960 Online) by the Contingency And Dissent in Science Project, Centre for Philosophy of Natural and Social Science, The London School of Economics and Political Science, UK. 18 p.

**CHOMBART de LAUWE, 1969.** Avons-nous une politique agricole aujourd'hui ? *Economie rurale*, N° 79-80

**COULOMB, P. , DELORME, H., HERVIEU, B. ; JOLLIVET, P. , LACOMBE, P. (dir) 1990.** *Les agriculteurs et la politique.* Paris : Presses de Fondation Nationale des Sciences Politiques.

**DAVIES H.T.O., NUTLEY S.M. 2001.** Evidence-based policy and practice: moving from rhetoric to reality. *Proceedings of the Third international Interdisciplinary Evidence-based Policies and Indicator Systems Conference*, 86-95.

**DELORME, H. (dir) 2004.** *Politique agricole : anatomie d'une transformation.* Paris : Presses Universitaires de Sciences Politiques.

**DELORME H., LOYAT J., PERRAUD D., WEHRLIN-CROZET H.** Dir., 2002. *Agricultures et politiques publiques en Allemagne et en France,* *Economie Rurale* n°268-269, 180 p.

**HERVIEU, B., MAYER, M., MULLER, P. PURSEIGLE, F., REMY, J. (dir) 2010.** *Les mondes agricoles en politique,* Paris : Presses de sciences Po,450 p.

**KLATZMANN, J. 1969.** Peut-on faire une politique agricole ? *Economie rurale*, N° 79-80

- KROLL, J.C. 1992.** *Changer la PAC ?* Paris, Syros.
- LACOMBE, P. 2007.** Un nouvel espace pour l'économie rurale ? *Economie rurale*, N° 300, pp 17-21.
- LAURENT, C. (dir) 2010.** Validité des connaissances scientifiques et intervention publique : le cas de l'agriculture dans le développement durable. Projet ANR « EBP-BIOSOC. 20017-2010 » , Rapport final.
- LAURENT, C., BAUDRY, J., BERRIET-SOLLIEC, M., KIRSCH, M., PERRAUD, D., TINEL, B., TROUVE, A., ALLSOPP, N., BONNAFOUS, P., BUREL, F., CARNEIRO, M.-J., Giraud, C., LABARTHE, P., MATOSE, F., and RICHROCH, A. 2009a.** Pourquoi s'intéresser à la notion d'Evidence-based policy ? *Revue Tiers-monde*, 200: 853-873.
- LAURENT C. 2009.** Desigualdades sociais, pobreza e desenvolvimento sustentável: Novas questões relacionadas aos modelos de conhecimento que fundamentam a ação política. *Política & Sociedade*. Vol. 8, n° 14, p.107-144.
- LAURENT C., TROUVÉ A., 2011,** The question of "evidence" in the emergence of evidence-based or evidence-aware policies in agriculture. 122nd EAAE Seminar " Evidence-based agricultural and rural policy making: methodological and empirical challenge of policy evaluation " Ancona, February 17-18, 2011. 15 p.
- LAURENT C., LABARTHE P., TROUVE A., BERRIET-SOLLIEC M., BONNAFOUS P. 2009b.** Les connaissances scientifiques, une ressource de plus en plus rare pour la décision publique ? Communication au Forum de la régulation, Paris 1-2 décembre 2009. 17 p
- LAWSON, T., 1997.** *Economics and Reality*. London, Routledge.
- MAHE L.P. et ORTALO-MAGNE, F. 2001.** *Politique agricole, un modèle européen*, Paris : Presses de sciences po, Paris.
- MAHE, L.P.; GUYOMARD, H. 1994.** L'agriculture au GATT et la réforme de la PAC : éclairage de l'Economie Politique et de l'économie publique. *Economie Rurale*, N° 220-221.
- MULLER, P. 1984.** Le technocrate et le paysan. Essai sur la politique française de modernisation de l'agriculture de 1945 à nos jours, Editions ouvrières.
- NUTLEY.S. 2003.** "Bridging the policy/ research divide. Reflections and Lessons from the UK". Keynote paper. Facing the Future: Engaging stakeholders and citizens in developing public policy. NIG Conference. Canberra. 20p.
- NUTLEY S. MORTON S., JUNG T., BOAZ A., 2010.** Evidence and policy in six European countries: diverse approaches and common challenges. *Evidence and Policy*. Vol 6, 2, 131-144
- PADILLA, M.; MALASSIS, M. 1995.** Politiques agricoles, politiques alimentaires, Cahiers Options Méditerranéennes, Série A, Vol 1, N°4, p85- 89.
- PAWSON, R. And TILLEY, N. (eds) 1997.** *Realistic Evaluation*, London: Sage.
- PAWSON, R. 2006.** Evidence-based policy : a realistic perspective. London : Sage publications.
- PERRAUD, D. (dir.), 2000.** *L'Europe verte et ses régions : les acteurs régionaux des politiques communautaires agricoles et rurales*, Paris : INRA Éditions.
- PERRIER-CORNET P, CAPT, D. 1995** ,"Les agriculteurs face à la nouvelle PAC. Quelles perspectives pour quels territoires?", *Économie rurale*, N°225, pp 22-27.
- PULLIN, A.S., and KNIGHT T.M. 2003,** "Support for decision-making in conservation practice : an evidence-based approach", in *Journal for Nature Conservation*, 11, pp. 83-90
- SEBILLOTTE M. 2001.** Des recherches en partenariat « pour » et « sur » le développement régional à l'INRA. *Economie rurale*, 261, pp 50-54.
- TRACY, M. 1990.** Les économistes et la politique agricole, *Economie Rurale*, N°200, pp 21-24.